
PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

26 JANVIER 2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

créant et accordant le titre de passeur de mémoire

déposée par

Mme Ch. Bertouille, MM. M. Bayenet, M. de Lamotte et M. Cheron

DÉVELOPPEMENT

Il y a soixante ans, le monde découvrait avec horreur les atrocités commises par le régime nazi au nom d'une idéologie raciste, xénophobe et fasciste. Toutes les nations s'élevèrent à l'époque pour dire que cela ne devait plus arriver.

C'était il y a soixante ans. La plupart d'entre nous n'ont jamais connu ces atrocités. Chaque jour, c'est donc, dans une totale indifférence, que la démocratie sort amoindrie face aux attaques incessantes venues de toute part.

Un travail d'éducation doit dès lors être entrepris. Ainsi, interrogés après avoir visionné des documentaires sur les faits commis par le régime nazi, de nombreux jeunes répondent qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'imaginaient pas l'ampleur des souffrances subies par plusieurs millions de personnes (dans les camps, lors des combats...) pour qu'eux aient aujourd'hui la chance de vivre dans un pays de liberté.

Cette prise de conscience est encore plus grande lorsque les jeunes sont confrontés aux témoignages poignants des quelques survivants de cette terrible page de l'histoire de l'humanité.

Ces quelques survivants sont malheureusement de moins en moins nombreux et c'est pourquoi ils tentent aujourd'hui, plus sans doute que par le passé, de transmettre leur message de paix aux plus jeunes d'entre nous.

Depuis de nombreuses années, des rencontres intergénérationnelles sont ainsi organisées au sein des écoles.

De même, au mois de juin, plusieurs parlementaires wallons ont accompagné des jeunes dans des camps de concentration. Par cette démarche, soutenue par tous les partis démocratiques, nous voulions que

ces jeunes servent de relais et qu'à leur tour, ils transmettent aux générations futures l'importance de se souvenir pour garantir le maintien de notre démocratie.

Ces jeunes sont devenus des passeurs de mémoire, tout comme l'ont été et le sont encore ceux qui ont vécu directement les horreurs de la guerre.

La présente proposition de résolution a pour objectif le maintien du souvenir de ces atrocités en vue de garantir la sauvegarde de la démocratie.

Il est ainsi primordial qu'une trace des témoignages des survivants soit conservée par la mise en place d'un institut de la Mémoire de la démocratie. Celui-ci sera chargé, dans un premier temps, de recueillir les témoignages de ceux qui ont été directement victimes de ces atrocités et de permettre l'accès à ces témoignages au public.

Ce travail de mémoire accompli par les témoins directs doit être reconnu et soutenu. Le Parlement wallon demande donc au Gouvernement wallon la création du titre honorifique de «passeur de mémoire» qui sera accordé à celles et à ceux qui accomplissent une démarche active de transmission aux générations futures.

Le Parlement wallon demande également au Gouvernement wallon d'encourager les initiatives qui pourraient être prises par des écoles, groupements, associations... dans le cadre de ce travail de mémoire, que ce soit en organisant des rencontres avec les témoins, des expositions, des visites dans les camps... De même, le Parlement wallon demande au Gouvernement wallon de créer un titre honorifique de «passeur de mémoire» aux initiateurs de ces projets ainsi qu'aux jeunes qui auraient pris une part active à la transmission de ce devoir de mémoire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

créant et accordant le titre de passeur de mémoire

Le Parlement wallon,

Considérant qu'il convient une nouvelle fois de condamner les atrocités commises par le fascisme et le nazisme durant la Seconde Guerre mondiale ;

Considérant que notre démocratie est constamment mise à mal par des attaques incessantes ;

Considérant que, pour lutter efficacement contre ce phénomène, il est primordial d'éduquer les jeunes générations ;

Considérant que ce travail d'éducation doit se faire grâce aux témoignages de ceux qui ont été victimes directes de ces atrocités ;

Considérant qu'il est essentiel que ces témoignages soient conservés pour les générations futures ;

Demande au Gouvernement wallon :

1. de créer, au sein de l'administration wallonne, une Cellule chargée de recueillir les témoignages des derniers survivants de ces atrocités et de permettre au grand public de prendre connaissance de ces témoignages ;

2. de créer et d'accorder le titre de passeur de mémoire aux survivants des camps de concentration et aux combattants survivants de cette guerre ;
3. de permettre à chaque classe des écoles de la Région wallonne de rencontrer l'un de ces passeurs de mémoire ;
4. de permettre à tout jeune qui le souhaite de devenir, après une formation, à son tour passeur de mémoire pour les générations futures ;
5. de prendre les contacts utiles avec la Communauté française afin de mettre en œuvre ces dispositions.

Ch. BERTOUILLE
M. BAYENET
M. de LAMOTTE
M. CHERON